

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
Séance du 14 Mai 2019  
**BU 025 DE**

Page 1/1

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 33  
Présents : 26  
Votants : 26

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Yves DECOTE, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Bernard AMIENS, Jean-Jacques COURT, Patrice VILLALONGA, Jean-Marie BAILLY, Alain MURCIER, Jacques FAIVRE, Colette GIRARD, Jacky REVERCHON, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, René BERNARD, Adrien LAVIER, Clément FORET

Etaient Excusés : Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Michel FEVRE, Odile SIMON.

Etaient absents : Christian COLIN, Jean-Luc BROCARD, Dominique PELLIN, Henri DORBON, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPSCJ.

Convocation faite le : 6 mai 2019

**Objet : Don à une association du matériel de puériculture du RAM de Poligny.**

Le relais d'assistantes maternelles de Poligny dispose de matériel de puériculture disponible en location pour les assistantes maternelles.

Les prix de location sont fixés par délibération :

- La délibération du 29 novembre 2013 prise par l'ex-communauté de communes du comté de Grimont Poligny établissait une grille tarifaire par type de matériel et en fonction de la durée de location ;
- Une nouvelle délibération en date du 4 novembre 2015 a considérablement augmenté les tarifs en prévoyant des montants forfaitaires fonction de la durée de location quelque soit le matériel emprunté.

Depuis cette augmentation significative des tarifs, il n'y a plus de demandes de location. Le relais a donc dans ses murs les matériels suivants :

- 1 chaise haute ; très bon état
- 2 transats ; très bon état
- 2 poussettes doubles ; bon état
- 2 lits parapluie ; très bon état
- 1 parc en filet ; très bon état
- 1 siège-auto 9-36 mois. Très bon état.

Une partie de ce matériel a une utilité au sein du Relais : la chaise haute, les transats, une poussette double et un lit parapluie, le siège-auto (siège confortable pour un petit).

Il est proposé de cesser la mise en location, de conserver les matériels utiles pour le RAM, de constater la désaffectation du matériel inutilisé par le RAM et de faire don au secours populaire d'une poussette double, du parc et d'un lit parapluie.

VU l'avis favorable de la Commission Enfance du 21 mars 2019 ;

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / VALIDE l'arrêt de la location de matériel de puériculture par le RAM de Poligny, la conservation d'une partie du matériel utile pour l'usage interne du RAM et le don du matériel restant ;

2 / VALIDE le don à l'association du Secours Populaire du matériel inutilisé par le RAM.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus.

Pour copie certifiée conforme à l'original.

Pour le Président empêché,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Jean-François GAILLARD

Le Président,

Michel FRANCONY

Affiché le 23 mai 2019



Envoyé en préfecture le 28/05/2019

Reçu en préfecture le 28/05/2019

Affiché le



ID : 039-200071595-20190514-BU025DE\_2019-DE